

REGION OCCITANIE

Synthèse des contributions

Participation du public par voie électronique (PPVE)

Projet de la centrale Agrivoltaïque de Grand Cerbe

Département de l'Aude (11) – commune de Roquefort des Corbières



TotalEnergies Renouvelables France
74 rue Lieutenant de Montcabrier-
ZAC de Mazeran
34500 Béziers – France



Agence de Montpellier
1399 avenue Georges Frêche
34970 LATTES

Août 2023

REGISTRE NUMERIQUE

by PubliLégal

REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PPVE - Projet agrivoltaïque - grand-cerbe

Contributions du 19/06/2023 au 02/08/2023

Rapport généré le 28/08/2023 à 14:39:17

Nombre d'avis déposés : 35

@1 - Marion - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 19/06/2023 à 09:10:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PPVE - PROJET AGRIVOLTAÏQUE - GRAND-CERBE

Contribution :

je suis contre le projet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@2 - Sylvie - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 20/06/2023 à 18:28:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PPVE - PROJET AGRIVOLTAÏQUE - GRAND-CERBE

Contribution :

Je pense que ce projet peut être utile pour la pérennité de la culture de la vigne mais doit être encadré et des experts dans différents domaines (écologie, LPO, agronomes,) doivent être mandatés régulièrement pour vérifier les différents paramètres de production ainsi qu'environnementaux.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@3 - ROLLIN Gérard - Issy-les-Moulineaux

Date de dépôt : Le 26/06/2023 à 17:12:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Soutien au projet

Contribution :

Notre société COLAS, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de l'Aude.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

@4 - Arnaud - Roquefort-des-Corbières

Organisme : Chasseur promeneur

Date de dépôt : Le 04/07/2023 à 20:03:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre

Contribution :

Un système en pleine entrée du village ferait une grosse tache de notre campagne. De plus bien que le Maire soit bien content de faire plaisir à ses copains c'est un désastre pour la faune

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@5 - Bastian - Roquefort-des-Corbières

Organisme : Villageois

Date de dépôt : Le 04/07/2023 à 20:15:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contre

Contribution :

Je ne suis pas d'accord car cela dénaturera le paysage autour du village, d'autres sites beaucoup plus éloignés me semblent beaucoup plus appropriés (lieux dit Cambouisset les terrains appartenant à la commune pourraient dégager des bénéfices non négligeables).

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@6 - Henri - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 04/07/2023 à 20:18:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre

Contribution :

Que faites vous de la faune tout n'est q une question de pognon

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@7 - Mandy - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 04/07/2023 à 20:20:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contre

Contribution :

Je suis contre cet aménagement qui sont clairement inesthétiques. D'autres lieux sont me semble plus approprié que cet endroit.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@8 - Olga - Roquefort-des-Corbières

Organisme : Particulier

Date de dépôt : Le 04/07/2023 à 20:24:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre

Contribution :

En plus d'un aspect visuel néfaste à notre village, n'y a-t-il pas conflit d'intérêt entre les élus et leurs amis ?

Il y a sûrement d'autres sites plus appropriés que des vignes appartenant à des amis début de la commune

Plus à l'extérieur du village et qui plus est des terrains communaux seraient sûrement plus approprié

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@9 - Andrieux Marc - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 04/07/2023 à 20:27:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contre

Contribution :

Bonjour, je pense que d'autres sites qui sont susceptibles d'accueillir les panneaux photovoltaïques

Andrieux Marc

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@10 - LE COGUIC DIDIER-MONIQUE - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 20/07/2023 à 10:28:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :PROJET AGRIVOLTAIQUE GRAND CERBE

Contribution :

Nous sommes absolument contre l'implantation de ce projet photovoltaïque au lieu dit Grand Cerbe qui va complètement dénaturé notre beau village.Quelle vue magnifique aurons nous depuis la chapelle saint martin ? et quel spectacle pour les touristes qui se promènent dans ce lieu.

Il y a surement un autre endroit moins visible a l'oeil pour implanter ces horreurs.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@11 - BLAIS Dominique et Françoise - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 21/07/2023 à 13:06:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur l'enquête publique du projet

Contribution :

Après lecture attentive du projet agrivoltaïque du Grand Cerbe, nous constatons l'absence d'objectivité concernant la dégradation de l'environnement et du paysage ainsi que la non prise en compte d'un éventuel conflit d'intérêts des bénéficiaires de ce projet.

Nous ne sommes pas contre les panneaux photovoltaïques, mais bien contre le lieu choisi pour un tel projet.

On a certes besoin d'énergies renouvelables, mais pas n'importe où et n'importe comment.

Commençons par choisir une agriculture adaptée à nos changements climatiques.

Quant on « AIME » son village on vote contre!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@12 - Josiane - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 25/07/2023 à 16:28:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PPVE - projet agrivoltaïque - Grand Cerbe

Contribution :

Une fois de plus un projet qui ne fera qu'en laider notre si beau village !!! ... De grâce arrêtez ce sacrilège !!!...2 kilomètres c'est beaucoup trop proche du centre !...Et à coup sûr nous serons obligés d'apercevoir ces panneaux en hauteur . Voulez-vous vraiment que notre village ressemble à une zone commerciale ?...IL vaudrait mieux réaliser ce projet dans une zone plus discrète !...et plus lointaine .

!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@13 - vezon vincent - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 26/07/2023 à 17:16:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : contre le projet du photovoltaïque dans les vignes a grand-cerbe

Contribution :

il est inadmissible de construire ces panneaux a grand cerbe qui va enlever un cachet historique au village, saint martin, les moulins, la falaise qui sont classe sur le plan départemental ainsi que le vieux village.

je comprendre que le conseil municipal ai vote pour ;

mes on peu organiser une manifestation avec barrage de l'autoroute et de la nationale 9.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@14 - Josiane - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 26/07/2023 à 19:00:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet agrivoltaïque Grand Cerbe Roquefort des Corbières PPVE

Contribution :

Une fois de plus , un projet qui va contribuer à enlaidir notre si beau village de Roquefort des Corbières !!! De grâce !!!

L'écologie Oui ! Le photovoltaïque Oui ! Mais pas si près du village ! 2 kilomètres, avec des panneaux surélevés en plus !...Voulez vous vraiment que notre village ressemble à une zone commerciale ?. Pensez au futur !!! À une zone industrielle ?...Comme les éoliennes il faut éloigner ces installations des zones habitées...De grâce !!!!!....

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@15 - BERLAN Claude - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 27/07/2023 à 00:07:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Etude économique inexistante. Aucune évaluation de la production électrique.

Contribution :

Plus de 500 pages à avaler en si peu de temps !

Bien sûr que ce lieu est inapproprié et va dégrader l'aspect historique et préservé du village et de son caractère typique. Page 165 de la partie 3, il est fait le pari que cette installation va attirer le tourisme techno-cœnologique... soit !!

La grande absente est l'estimation de l'énergie électrique produite. Alors que l'on trouve partout des études de rendement (1100kwh/an pour 1kw installé, etc...). Il serait facile pour Total énergie de proposer aux citoyens des estimations de production électrique renouvelable montrant son intérêt écologique et par suite de calculer le rendement économique pour l'exploitant investisseur, provenant de la seule vente de l'électricité Sans parler des subventions potentielles par sa seule production électrique.

Cette partie cachée (je ne l'ai pas trouvée) laisse un doute sur l'objectif de cette installation : Tirer un profit quasiment assuré de la production électrique en comparaison d'une production viticole plus incertaine ?

Il est quasiment sûr que cette installation sera rentable financièrement. Sa réussite économique entraînera le développement d'autres investisseurs dans cette plaine .Il sera difficile de dire non à ceux qui voudront par la suite investir dans cette technologie... Et ce territoire sera progressivement recouvert, comme des nénuphars dans une mare.. bien avant le TGV qui ne sera lui qu'un petit impact ?

La responsabilité de ceux qui autoriseront cette première installation est donc historique !

Attendons plutôt les résultats de l'installation de Leucate.

Informons un peu plus les Roquefortois. Trop de précipitation nuit au consentement ..

Tournez plusieurs fois la cuillère dans le café avant de signer le permis de construire!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@16 - Benausse Geneviève - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 27/07/2023 à 22:56:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet agri voltaïque - Grand-Cerbe

Contribution :

Après lecture du dossier, après avoir contacté TotalEnergies, je suis contre le projet agri voltaïque du Grand Cerbe.

Des ombrières sur 5 hectares/ 6 m de haut c'est l'assurance de dégrader un paysage viticole historique visible de tout le village et de ses points de vue(St Martin, les moulins...) qui en font tout son charme.

Oui pour le photovoltaïque qui ne s'installe pas à la « vue » d'habitation.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@17 - COPOVI LILIAN - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 29/07/2023 à 08:47:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet photovoltaïque

Contribution :

Les viticulteurs que je représente sont très favorables à expérimenter ce genre de projet éco-compatible sur un secteur géographique très favorable et s'y prêtant.

la conjugaison d'aléas climatiques ainsi que la tendance du réchauffement amènent forcément à se poser la question de la pérennité de notre agriculture en grande précarité actuellement.

nous avons des opportunités au travers de projets innovants comme celui-ci de tester grandeur nature la pertinence de cet outil parmi tant d'autres à venir j'espère, car toutes les options de protection ou d'accompagnement de notre économie locale devront être mises en œuvre pour maintenir la ruralité dans nos campagnes et des gens sur un territoire

c'est pour cela que nous serions fiers de voir aboutir un tel projet

Lilian COPOVI

président vignoble cap leucate

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@18 - Jacques - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 30/07/2023 à 17:13:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet Grand Cerbe Roquefort des Corbières

Contribution :

De nombreuses remarques:

- Une hauteur entre 4,5m et 6 m (près de 2 étages) on aura l'impression de longer un entrepôt (caractère agro-industriel) en randonnant à pied, en vélo. Imaginez-vous en train de vous balader à pied ou en vélo avec cette armature métallique. Vous en aurez une idée en allant à la cave coopérative de Leucate. Nous n'avons pour l'instant sur la commune que des panneaux "au sol" qui sont moins impressionnants et qui sont beaucoup moins visibles car installés sur des points hauts.

- L'activité touristique qui devient la principale du village va-t-elle apprécier cet OVNI au milieu de la plaine? Quel avenir pour les gîtes, locations...proches?

- Dans le projet, aucune photo prise des points hauts de la commune Saint Martin, 3 moulins, chapelle... Une plantation de haie n'atteindra jamais les 6 m.

- Peut-on envisager une "Andalousiation" de notre paysage si d'autres projets sont envisagés.?

- Il est écrit qu'il n'y aura pas d'avenir pour cette vigne: quel intérêt donc? Financier? (on peut le comprendre) Si d'autres vigneronns déposent un projet, que va-t-on leur répondre? Déjà plus de 40ha installés.

- N'y avait-il pas un autre emplacement possible et moins central que celui-là ?

- Pourquoi les élus n'ont-ils pas - comme ils le prônaient il y a peu - envisagé une concertation locale, une parution du "mot du maire", un référendums ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@19 - FOURNIER JEAN PIERRE - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 31/07/2023 à 07:41:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : contribution enquête agrivoltaïque

Contribution :

Vigneron coopérateur sur notre commune, je suis soucieux de préserver notre patrimoine viticole qui fait partie intégrante de Roquefort des Corbières et en est une activité économique importante. Nous faisons face à une évolution climatique (grêle, gel, déficit de précipitations...) mettant en danger le vignoble et l'équilibre des vigneronns dont beaucoup sont forcés de prendre des assurances climatiques.

Nous poussons depuis plusieurs années pour de l'irrigation afin de maintenir le potentiel viticole mais les projets sont souvent ralentis par l'administration et nous voyons avec regret de plus en plus de terres abandonnées et de moins en moins de jeunes agriculteur s'installer.

Pour maintenir les agriculteurs sur notre territoire, nous devons, nous aussi, évoluer et je soutiens ce projet pour l'avenir de notre métier.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@20 - Bru Jean-Baptiste - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 31/07/2023 à 10:06:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contestation du projet

Contribution :

Ce projet n'est pas en harmonie avec la vision de la municipalité, que je croyais attachée à la préservation de notre territoire. Une telle pollution visuelle qui se rajoute au projet de LGV, signe la disparition du caractère rural de notre commune, sans parler de ce beau village tant peint et décrit par les artistes au fil du temps...

A quoi bon utiliser des chèvres pour débroussailler? Et se prétendre tant attaché aux vieilles pierres de notre village...

Je pose néanmoins la question du respect des prérogatives du PLU dans ce projet? ainsi que la nomination des bénéficiaires effectifs du projet? Un entretien récent avec l'adjoint à l'urbanisme, m'avait fait comprendre que de tels projets, devaient se construire sur des terres municipales, afin que les retombées économiques soient pour le bien de tous et non celui d'une poignée de particuliers...

Enfin toute justification écologique du projet n'est rien d'autre que du green washing, destiné à nous prendre pour des...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@21 - Betriu Jacques - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 31/07/2023 à 11:28:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet agrivoltaïque grand cerbe

Contribution :

Pour ma part je suis favorable au photovoltaïque dans la mesure où on ne le voit pas des habitations.
Donc je ne suis pas favorable à ce projet qui denature la plaine historique de notre commune.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@22 - THERON CHET Marie-Christine - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 31/07/2023 à 15:39:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet agri voltaïque GRAND CERBE

Contribution :

Nous avons tous pris conscience du dérèglement climatique et de l'obligation de trouver des solutions pour être acteur du maintien de la culture de la vigne sur notre territoire.

Par contre plusieurs interrogations persistent à la lecture de ce dossier et méritent une attention particulière et sans précipitation.

1/ l'impact visuel et les conséquences touristiques ne sont que très partiellement abordés, il est noté dans la présentation « visuel industriel », est-ce la destination recherchée par les touristes.

2/ d'autres champs photovoltaïques sont présents sur le village pourquoi l'expérimentation n'a-t-elle pas été réalisée à proximité pour éviter le mitage de notre territoire?

3/ le développement de ces ombrières est présenté comme étant un test, une expérimentation or la durée d'étude me semble très limitée puisqu'elle part sur 4 ans pour une plantation?, aucun critère de suivi n'est repris, quelles sont les données qui permettront de signifier que l'essai est transformé?

Ma conclusion mener une étude globale sur l'ensemble du territoire viticole roquefortois pour trouver le lieu qui présentera le moins de contrainte, éviter toute précipitation, il en va de l'avenir de notre village.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@23 - christophe - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 01/08/2023 à 13:45:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Panneaux solaire dans les vignes

Contribution :

NON pour avoir un projet de panneaux solaire dans les vignes.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@24 - ELODIE - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 01/08/2023 à 13:47:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Panneaux solaire dans les vignes

Contribution :

NON aux panneaux solaire dans les vignes.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@25 - Monseu Didier et Dominique - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 01/08/2023 à 17:51:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Argumentation contre ce projet agrivoltaïque sur la plaine roquefortoise

Contribution :

1. Manquements à la procédure :

a. Absence d'information aux riverains : Il est anormal que les riverains proches n'aient pas été avertis personnellement par courrier de ce projet ni invités lors de la session d'information

b. Registre des observations : Nous déplorons que le registre des observations en mairie soit constitué d'un livre à spirales, dont les feuilles ne sont pas numérotées. Cela peut entraîner une confusion quant à la chronologie des remarques et compromettre la traçabilité des avis.

c. Affichage non conforme : Les photos prises depuis la voirie démontrent que l'affichage sur les parcelles concernées n'est pas conforme. En effet, l'affiche a été déposée dans les broussailles, à même le sol, limitant ainsi sa visibilité et son accessibilité aux riverains.(v annexe 1)

d. Information erronée : Nous avons été dirigés vers un projet différent, nommé "Les Murtres" , "situé derrière Montpezat" lors de notre consultation au service d'urbanisme le 04/07/2023. Donc la localisation cadastrale présentée au moins avant cette date était inexacte. Cette confusion dénote une communication inadéquate.

e. Non-respect du Plan Communal d'Urbanisme (PLU) : Le projet agri-photovoltaïque ne respecte pas le PLU, qui interdit le photovoltaïque en zone A et l'autorise uniquement en zone As. Cette zone As a été créée dans le PLU dans ce but. De plus, le caractère agricole du projet est remis en question, car les objectifs des ombrières n'ont pas encore fait leurs preuves.

f. Pièces manquantes : Nous constatons que les pièces 1, 2, 3, 4, 6,7 et 8 ne sont pas présentes physiquement en mairie, ce qui soulève des doutes quant à la transparence de la procédure. N'est présente physiquement que la pièce 5 reçue en mairie le 05/6/2023 qui est différente de la pièce 5 du dossier numérique. Nous insistons sur l'importance de fournir l'intégralité des pièces pour une évaluation équitable.

2. Intégration du projet dans l'environnement :

a. Avis négatifs des études et des autorités : Différentes études et organismes, tels que Mrae, PNRNM, CDPENAF, le préfet de l'Aude, etc..ont émis un avis négatif sur le projet. Ces avis mettent en évidence la modification préoccupante de l'ambiance paysagère de la plaine de Roquefort vers un caractère industriel, en raison de la hauteur, de la brillance et de l'étendue des échafaudages.

b. Localisation inappropriée : Le projet expérimental pourrait être implanté en dehors de la plaine et en zone As, comme les autres champs photovoltaïques, évitant ainsi un dommage visuel majeur depuis différents points de vue, tels que la chapelle st Martin, le plat de la Roque, le haut du village, les maisons isolées au nord (Mas des fleurs, Mas Rojac au lieu-dit Grange de la baraque, les Fangasses, l'Agrède), et les habitations périphériques du village.

c. Impact négatif sur les villageois circulants : Le projet aura un impact négatif sur le visuel des villageois circulant depuis le village vers Sigean par la route des Corbières, depuis le village vers Fraisse par la route les Fangasses et Montpezat.

3. Impact négatif sur le tourisme local :

Nous soulignons que le projet risque de causer une diminution significative des locations de gîtes et de chambres d'hôtes en raison du paysage industriel qu'il engendrerait. Cela entraînerait également une dévalorisation immobilière dans la région.

4. Omissions d'annotations dans l'étude d'impacts :

Nous observons, dans certaines photos de l'étude résumée:

La non-annotation de la chapelle st Martin (site classé) sur la photo 18 (page 192) (v.notre annexe 2) alors qu'il s'agit d'un impact paysager majeur

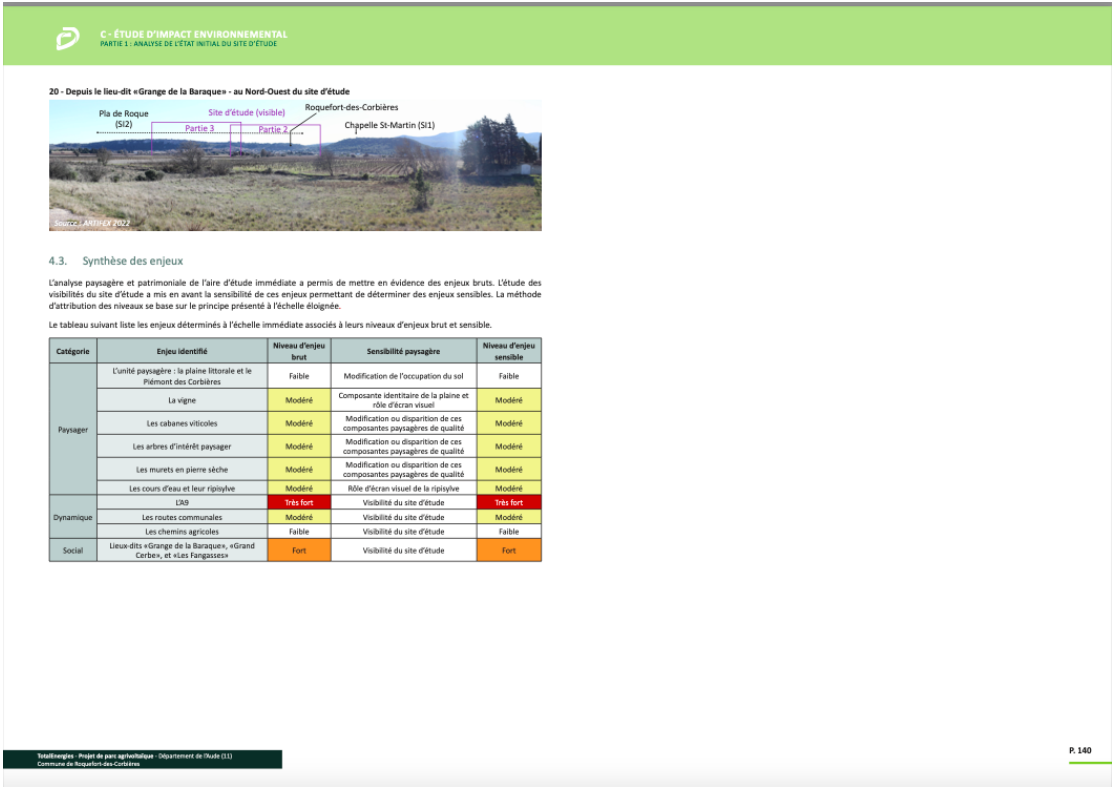
La photo 20 (page 140) (v. notre annexe 3) du Mas Rojac est prise du parking, offrant un visuel réduit, alors que la vue depuis les terrasses des gîtes serait fortement impactée.(v annexes 4 et 5)

En résumé, pour les motifs énoncés ci-dessus et non exhaustifs, et la sous-estimation flagrante d'impacts dans l'étude d'Artifex, nous nous opposons formellement à ce projet. Nous vous prions de bien vouloir considérer ces remarques et d'entamer une démarche plus transparente et respectueuse de l'environnement et des riverains.

Pièce(s) jointes(s) :







P. 192



@26 - Boulain Jackie - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 01/08/2023 à 20:48:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Ombrières

Contribution :

Pas facile d'être pour les vignerons et contre leurs initiatives, le grand écart n'est pas chose facile! Mais certains tentent l'exercice avec plus ou ..moins de réussite

Les vignerons subissent de plein fouet le dérèglement climatique, la diversification est une évidence afin de maintenir leurs revenus, les choix ne sont pas un exercice facile ! Les ombrières est un choix respectable. Si des activités parallèles permettent de maintenir et sauver le vignoble.

Le changement climatique n'est pas une fatalité si nous savons nous adapter, les ombrières sont un choix qui pourrons contribuer à cet objectif et avoir le cas échéant d'autres destinations de cultures

La vallée du Rhône est riche de cultures, en serres, est la région est elle moins fréquentée ? Ce serait plutôt le contraire. Les initiatives vont aux audacieux la réussite également

Peut être que tuer l'activité économique est un objectif pour certainsce n'est pas le notre

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@27 - Mikl - Nantes

Date de dépôt : Le 01/08/2023 à 21:27:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Questionnement sur l'écologie

Contribution :

Bonjour à tous,

Étant activiste écologiste, faut savoir ce qu'on veut, des éoliennes qui fournissent de l'électricité et qui pourrissent le visuel des montagnes et de la mer méditerranée ou une coopérative qui cherche de nouvelles solutions avec le réchauffement de la planète d'exploiter de la vigne afin de faire du vin de qualité... ça c'est la France, nos valeurs !!!cp

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@28 - Bouissou François - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 01/08/2023 à 23:04:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet agrivoltaïque Grand Cerbe

Contribution :

Climat énergie , un projet qui tente de rejoindre les 2 objectifs : continuer à produire des raisins et une énergie non carbonee.

Louable mais le lieu proche des habitations est inapproprié avec un impact visuel important surtout depuis les lieux hauts que sont St Martin , le sentier tout récent de la falaise, le haut du village avec un belvédère tout juste aménagé. La haie végétale proposée pour atténuer au sud le visuel paraît bien courte sur le projet et de plus n'effacera pas l'effet miroir depuis ces points hauts. Comment réguler par la suite les implantations de ces installations ? Comment éviter l'effet domino car si la rentabilité financière de la production d'électricité s'avère supérieure à la récolte , tout le monde va se précipiter. Bonjour la foire d'empoigne et adieu ce paysage unique. Le suivi du projet, l'information des habitants, les résultats, les conclusions à moyen et long terme ne sont pas précisés. Quelle instance ? Quelle indépendance ?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@29 - Mikl - Clisson

Date de dépôt : Le 01/08/2023 à 23:17:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Questionnement sur l'écologie

Contribution :

Bonjour à tous,

Étant activiste écologiste, je ne comprends pas que des éoliennes qui produisent de l'électricité "bio" ne soient pas mis sur le même pied d'estale que des artisans vignerons qui cherchent un nouveau rendement par l'intermédiaire de panneaux solaires considérés par tous les bobos comme écologique pour faire un vin de qualité et à moindre coût... c'est ça la France jamais content, vive la coopé pour tous ces vins d'exception et vive la France cp

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@30 - POURCINE Michel - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 01/08/2023 à 23:54:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis

Contribution :

L'utilisation d'ombrières dans l'exploitation de la vigne en est au stade de test.

Rien aujourd'hui après investigations ne conclut que ce soit l'unique solution performante au problème de la viticulture ici en Corbières Maritimes.

Pas de retour d'expérience concluante d'ici 6 ans selon les experts bien loin du déclaratif du locataire potentiel.

Il y a actuellement sur le site industrialisé de la coopérative viticole de Leucate une installation du même type en modèle bien réduit qui devrait servir de test - même climatologie, même territoire.

Il serait sage d'attendre les résultats de cette implantation pour être certain que cette nouvelle installation potentielle soit pertinente et viable.

Il serait raisonnable de ne pas transformer le cœur de notre vignoble en zone industrielle de près de 70.000 m2 par un manque de retour d'expérience.

Il serait judicieux d'attendre ces résultats et s'ils sont probants d'envisager aussi un site moins pénalisant pour l'environnement immédiat du village.

Evitons que ce remède aléatoire s'il est implanté au Grand Cerbe devienne une source de dégâts irréversibles et encourage une prolifération d'installations agrivoltaïques n'importe où sur la Commune.

Outre un manque flagrant de certitudes sur la solution, il y a un risque sur l'aspect de l'exploitation agricole, de sa pérennité.

Et si cela ne marchait pas...la centrale restera.

Un changement de business model, de vigneron à bailleur.

Si la solution photovoltaïque est nécessaire son implantation ne devrait pas détruire pour autant le paysage et l'environnement riche et authentique de Roquefort des Corbières.

Page 37 / 47.

Ce que nous avons devant les yeux tous les jours.

Selon les organismes consultés toutes les études d'impact sont insuffisantes (archéologie, biodiversité, paysage etc...)

L'analyse du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise sur ce projet est alarmant même s'il s'agit d'un avis consultatif.

La Commission Départementale de Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers émet un avis défavorable.

N'est ce pas suffisant pour éviter une destruction de valeur essentielle à l'attractivité du village dont le tourisme, l'autre grand vecteur économique.

Prenons le temps de l'observation, à ce stade rien ne presse compte tenu de l'enjeu.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@31 - de Naurois Carine - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 02/08/2023 à 10:22:42

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet agrivoltaïque Grand Cerbe

Contribution :

Comme précisé dans ce dossier, le développement des énergies renouvelables est un enjeu mondial, toutefois, même un projet expérimental se doit de prendre en compte les enjeux paysagers, ce qui n'apparaît pas dans le présent dossier.

Le permis de construire vise la construction d'ombrières agri-voltaïques sur 6.3 ha de vignes dans le lieu-dit "Grand-Cerbe", au Nord du village de Roquefort des Corbières.

Les 4668 (pièce 2), ou 5592 (pièce 3) panneaux photovoltaïques de couleur bleu nuit seront positionnés sur une structure métallique, entre 4.5 m et 6 m de hauteur au dessus des vignes. Le cheminement des câbles se fera sur les structures métalliques, puis en bordure des pistes, donc en partie enterré.

Un poste combiné de type préfabriqué est positionné au Nord du projet (regroupant poste de transformation et poste de livraison), il sera de teinte vert olive (RAL 6003), sa configuration n'est pas précisée.

Pour des raisons techniques et de sécurité, un élargissement de la piste d'accès est prévu (piste lourde 1444 m²). Une piste périphérique (6288 m²) en stabilisé de couleur claire ceinturera le site. Une citerne incendie de 120 m³ (certainement une citerne souple, couleur non précisée, avec poteau d'aspiration de couleur bleue) est nécessaire avec une aire de retournement de 200 m², aussi en partie Nord.

Une base de vie et de stockage est positionnée au Sud.

La seule mesure de réduction proposée pour l'ensemble du projet, depuis le Sud, est la plantation de haie vive.

Le dossier annonce que la culture de la vigne sera maintenue (ou plutôt renouvelée), mais sera de fait dissimulée.

La plaine cultivée dans laquelle prend place ce projet photovoltaïque est à la fois, le socle paysager, sur lequel s'appuie le village niché contre la falaise avec ses trois moulins et aux pieds de la colline Saint Martin, mais aussi l'identité viticole, sur laquelle s'est développée le village de Roquefort des Corbières.

Par ses dimensions, sa hauteur, son caractère industriel, sa couleur sombre et l'ampleur des aménagements (pistes et édicules), cette installation rompra l'harmonie des petites parcelles de vignes, seule composante de ce paysage viticole. Particulièrement visible depuis l'axe de circulation historique, aujourd'hui A 9, permettant la découverte du village dans son écrin, mais aussi depuis la falaise vers le Nord, ce projet porte directement atteinte à la présentation du village de Roquefort.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@32 - BLANC Jacques - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 02/08/2023 à 13:27:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : OMBRIERES

Contribution :

Je suis pour la pose d'ombrières pour (peut être) sauver des exploitations mais pas sur le « Grand CERBE » allez plus loin ! Très loin ! Tester, essayer : c'est l'adopter et malheureusement pour longtemps même si le résultat n'est pas probant .Alors, essayez ailleurs !!

Dans la forme ; on nous enfume avec la « séquence écologie » : le bon prétexte... « supprimer les enjeux résiduels », bla bla bla , bien enrobé. La Lulu et son copain le lézard devront bien s'adapter, leur a-t-on poser la question ? Arrêtez ce sentimentalisme écolo pour nous faire passer la pilule . L'arbre qui cache la forêt ... Sauver le vignoble bien-sur ! mais pourquoi cette parcelle ? A qui profite l'installation ? On se pose la question du conflit d'intérêt.

Et après, doit on en mettre sur toute la plaine pour ne pas faire de Jaloux ? Une verrue puis dix, il va être beau le paysage...

L'argumentation technique de MR et Mme MONSEU devrait suffire à stopper cette implantation désastreuse contre la beauté du site.

Je suis donc contre.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@33 - Duminuco Ludovic - Liège

Date de dépôt : Le 02/08/2023 à 16:24:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un Adieu Douloureux à un Lieu Bien-Aimé

Contribution :

C'est avec un lourd cœur que je prends la parole. Pendant des années, j'ai attendu avec impatience ma visite annuelle dans ce charmant village. Les gîtes que j'ai loués offraient la tranquillité et les vues que je chérissais. Mais aujourd'hui, je réalise que ce paradis est menacé.

Si ce projet sinistre voit le jour, ce sera la fin de mes visites. Comment pourrais-je retrouver la paix dans un endroit où l'industrie a pris le dessus ? La vue que j'aimais tant serait gâchée, et je ne pourrais plus me reconnecter avec la nature et la quiétude que j'ai trouvées ici.

C'est un adieu douloureux à un lieu qui a été une partie importante de ma vie. En tant que touriste, je n'ai pas le pouvoir de changer les choses ici, mais je veux que vous compreniez la profonde tristesse que ce projet engendre pour quelqu'un qui a tissé des liens forts avec cet endroit. Ne laissez pas une telle dévastation se produire.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@34 - Dominique - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 02/08/2023 à 16:27:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet Grand Cerbe Roquefort des Corbieres

Contribution :

On a l'impression d'être dans un entrepôt au milieu de la cuisine. Imaginez un tel entrelacs de poteaux sur la surface d'une douzaine de terrains de sport! Je me demande si les habitants se rendent compte de l'impact paysager.

Pièce(s) jointes(s) :



Emprise au sol
réduite, panneaux
photovoltaïques
fixés à une hauteur
de cinq mètres.
L'installation est
adaptée au passage
des engins agricoles.

LES PANNEAUX SOLAIRES au secours de l'agriculture

48 prismashop.fr/cam





@35 - Luyten Nicole - Roquefort-des-Corbières

Date de dépôt : Le 02/08/2023 à 16:30:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Protégeons notre paisible village de l'invasion industrielle

Contribution :

Depuis deux décennies, j'ai chéri cette paisible village française où j'ai élu domicile. Mes yeux se sont habitués aux douces vues sur la nature environnante. Mais aujourd'hui, je me sens trompée et oubliée, car ce projet d'agrivoltaïque menace notre tranquillité.

Chers voisins et autorités, écoutez le cri d'une ancienne habitante. Où est le respect pour ceux d'entre nous qui avons donné tant d'années à ce village ? Je suis révoltée par l'absence de courtoisie envers les riverains, comme moi, qui n'ont pas été personnellement informés de ce projet perturbateur. Mon âge et ma proximité géographique auraient mérité au moins cela.

Pire encore, les photos dévoilent des affichages honteusement cachés dans les buissons, montrant ainsi un manque flagrant de considération pour la visibilité et l'accessibilité. Où est la transparence dans cette démarche ? De plus, le projet ne respecte même pas le Plan Communal d'Urbanisme, trahissant ainsi les fondements de notre communauté.

L'argument du caractère agricole est un voile maladroit sur un projet industriel, une insulte pour les agriculteurs qui ont réellement besoin de ces terres. Et ne parlons pas de l'impact sur notre environnement. Les avis négatifs des autorités et les études mettent en évidence l'incongruité de ce projet. Où est la logique de placer cela dans notre plaine, ruinant ainsi l'ambiance paisible que nous chérissons ?

J'implore nos dirigeants de protéger ce lieu qui a été mon chez-moi pendant deux décennies. Je suis mécontente et déçue par cette tentative de transformation sans considération. Ne nous laissez pas devenir victimes de ce projet inapproprié et irrespectueux.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.